

L'an deux mil dix-sept le trois du mois de mars, le Maire a réuni le conseil municipal sous la présidence de Régis IMBERT, Maire.

Étaient présents : Régis IMBERT, Marie-Françoise BREUX, Gérald CUEILLE, Josiane HGOBURU, Serge LABBE, Colette VALLIN, Claude LAGOUTTE, Romain PILLARD, Ingrid BORGEY-JACOB

Excusés : Catherine MOIRAND

Pouvoir : Catherine MOIRAND à Marie-Françoise BREUX

Secrétaire de séance : Ingrid BORGEY-JACOB

En introduction, M. le Maire lit le courriel qu'il a reçu le jour-même de Mme Géraldine GUILLIN annonçant sa démission du Conseil municipal ; Régis IMBERT exprime alors ses regrets quant à cette décision. M. le Maire précise un nouveau point à ajouter à l'ordre du jour du Conseil : le don de 100 € de l'AS Colomieu.

Don de 200 € de Trait d'Union à la commune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le don de 200 € de la part de Trait d'Union.

Don de 100 € l'AS Colomieu à la commune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le don de 100 € de la part de l'AS Colomieu.

Transfert de la compétence PLU à la CCBS

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové indique que les communautés de communes deviendront compétentes de plein droit en matière de PLU à l'issue d'un délai de trois ans à compter de la publication de la loi, soit le 27 mars 2017. Toutefois, une minorité de blocage (composée d'au minimum 25% des communes représentant au moins 20% de la population) peut s'y opposer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes Bugey Sud, et demande au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

Transfert de la compétence Eau et Assainissement à la CCBS

M. le Maire rappelle au Conseil municipal les termes de la loi NOTRE, du 7 août 2015, redéfinissant les compétences attribuées aux collectivités. Cette loi implique le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes au plus tard le 1er janvier 2020.

Des premières réunions ont été organisées par la Communauté de communes Bugey Sud pour anticiper ce transfert ; M. le Maire indique par ailleurs que plusieurs communes, notamment Virieu le grand et Brens, ont pris une délibération contre ce transfert de compétence. Par ailleurs, le Sénat a examiné courant février, une proposition de loi pour le maintien des compétences "eau" et "assainissement" dans les compétences optionnelles des communautés de communes.

Le Conseil municipal, s'accordant contre ce projet de transfert, souhaiterait que le transfert soit purement et simplement annulé.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal refuse à l'unanimité le transfert de la compétence eau et assainissement à la communauté de communes.

SCOT Bugey

M. le Maire fait part d'un courrier émanant de Mme Charmont-Munet, présidente du SCOT du Bugey, dans lequel elle rappelle que le projet du SCOT a été arrêté au 23 novembre 2016 et transmis au format numérique aux communes (CD consultable en mairie).

Une cartographie de la commune, jointe à ce courrier, définit un périmètre des zones bâties (habitations, bâtiments agricoles, unités touristiques nouvelles) qui a été établi à partir de vues satellites non datées. La présidente demande à la commune d'affiner cette cartographie pour un retour avant fin mars.

Ce document est découvert par les conseillers au cours de la séance et à première vue plusieurs oublis de constructions existantes sont évidents. La discussion des conseillers tourne autour de l'impact de ce

document, vis-à-vis des possibilités de construction sur la commune qui ne dispose pas d'un PLU. Il est proposé de discuter plus profondément de ce point au cours d'un prochain Conseil municipal à fixer rapidement.

Par ailleurs, Gérald CUEILLE rappelle que le Document d'orientation et d'objectifs (DOO) du SCOT (Schéma de cohérence territorial – voir article dans le bulletin municipal 2016) a été approuvé en novembre 2016, et précise que celui-ci aborde le thème des énergies renouvelable, notamment l'éolien. Le DOO, tel qu'approuvé, stipule deux lieux où il ne sera pas possible d'implanter des éoliennes (Grand Colombier et col de la Lèbe) ; suite à une réunion publique organisée sur le plateau d'Hauteville en aval de l'approbation de ce document, plusieurs lieux ont été rajoutés à cette liste. Le projet actuel d'éolienne ne serait à présent plus possible. Une réunion de concertation entre le SCOT et la CCBS doit avoir lieu ; l'enquête publique concernant le déploiement du SCOT doit débuter fin mars 2017.

Intervention de l'ONF sur le site de Peluise

M. le Maire informe que l'ONF va procéder à une coupe d'éclaircie (et non une coupe blanche comme il a pu être laissé entendre) qui concerne des bandes de pins à Peluise. Il précise que cette intervention se fait conjointement avec la commune d'Arbignieu et qu'il y a environ 200m³ de bois à sortir.

Par ailleurs, l'ONF propose le déploiement de plaques pour signaler les limites (devis à 850 € HT), ainsi que le nettoyage de bande périphérique aux coupes d'affouage prévues à Buis (1400€ HT). Le Conseil à l'unanimité décide de ne pas commander ces travaux.

Proposition de contrat avec la CCBS pour la collecte des papiers de bureau

La Communauté de communes Bugey Sud propose aux communes une collecte spécifique aux papiers de bureau, pour un coût de 30 € par an. Cette collecte étant aujourd'hui effectuée bénévolement par les élus (Régis IMBERT notamment), il n'y a pas de raison de faire venir un camion spécifiquement, malgré le bas coût. Claude LAGOUTTE précise que l'ensemble des autres communes de la CCBS souscrivent à cette offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité contre cette proposition.

Un bref échange a lieu autour de la demande la CCBS aux élus de la commune de bien vouloir distribuer aux habitants la prochaine lettre d'information de la CCBS auparavant distribuée par une société privée dont la prestation n'a pas porté satisfaction. M. le Maire a répondu favorablement la demande.

Points sur les travaux en cours

Au foyer-bibliothèque (où est actuellement hébergée la mairie), un WC conforme aux règles d'accessibilité va être réalisé, à partir des devis suivants :

- Electricité (entreprise Bedat) : 384 €
- Plaquiste-peinture (EZM Peinture) : 680.64 €
- Menuiserie ? ou Maçonnerie ? Entreprise Terrier : 339.46 €
- Plomberie (entreprise Climef) : 2248.80 €

Soit un total de 3652.90 €

Au bâtiment mairie, les travaux avancent (chape prévue ces jours) et les finitions vont bientôt être entamées pour une livraison pouvant être envisagée d'ici le 2^{ème} tour des élections présidentielles.

Le serrurier Largo a établi un devis de 1756 € ht comprenant un garde-corps à installer sur le muret à droite en montant la rue de la mairie, une main courante et un poteau rond dans l'impasse reliant la rue de l'église et la rue de la mairie, et une échelle pour l'accès au local technique la salle d'activité.

Le Conseil municipal approuve ces devis.

Enquête auprès de la population de Colomieu pour le futur « point d'apport volontaire » de collecte des ordures ménagères

Afin de recueillir l'avis des habitants de Colomieu sur l'emplacement du futur « point d'apport volontaire » (suppression du ramassage des ordures ménagères aux points de collecte actuels et mise en place d'un point de collecte unique où seront rassemblés 4 conteneurs cylindriques semi-enterrés : un pour les ordures, et 3 pour remplacer les 3 unités actuelles de tri sélectif), une ébauche de questionnaire a été soumise par MF BREUX ; il conviendra de rajouter des documents transmis par l'ex-SIVOM pour avoir un meilleur aperçu du projet imposé par la CCBS.

M. le Maire indique la démission de Cyril BONFILS, précédemment responsable du SIVOM, dont les missions sont reprises à la CCBS par Stéphane CHRISTOPHE, nouvellement recruté Directeur des services techniques. Par ailleurs, une dizaine de communes auraient refusé le déploiement de ces « points d'apport volontaire ». Il conviendra de revenir sur ce sujet dans un prochain Conseil municipal avec d'avantage d'information sur les communes qui se sont opposées au projet.

Acquisition propriétés Jacob

M. le Maire informe de l'avis des Domaines reçu à titre consultatif concernant l'acquisition des propriétés de M. JACOB René. La valeur vénale est estimée à 0.25€/m² pour les parcelles de terre, et 0.15€/m² pour les parcelles de bois, soit un total estimé à 8345.50 € pour les propriétés en question (35 526 m²).

R. IMBERT rappelle que les propriétaires demandent 20 000 €, et les conseillers s'étaient, au cours du précédent Conseil municipal, accordés sur l'intérêt d'acquérir ces propriétés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité pour l'achat de ces propriétés au montant de 20 000 €.

Compteurs LINKY

A ce jour, plus de 320 municipalités ont souhaité s'opposer au déploiement sur leur territoire des compteurs communicants Linky, Gazpar etc. Ce mouvement a été momentanément freiné par les procédures lancées en justice administrative par les dirigeants de l'entreprise Enedis appuyés par les préfets. En effet, les délibérations municipales adoptées jusqu'à maintenant expriment bien la position des communes, mais elles ne sont pas assez « pointues » juridiquement et risquent d'être annulées.

Les conseillers évoquent plusieurs arguments contre le remplacement des compteurs électriques actuels par les compteurs nouvelle génération (impact sur la santé, sur la vie privée, remplacement d'un parc en très bon état dont l'espérance de vie est très largement supérieure aux nouveaux compteurs, etc.).

Pour mieux s'informer et se munir d'éléments solides, il est proposé de prendre contact avec des « sachants », et est envisagé de pouvoir échanger sur le sujet en public.

Réflexion et échanges sur le projet de piscine intercommunale de la CCBS

La CCBS sonde l'avis de ses administrés concernant la création d'une nouvelle piscine intercommunale.

Les conseillers se demandent quelles études ont été menées pour la réhabilitation de l'actuelle piscine de Belley.

La CCBS stipule d'ores et déjà un lieu (Belley) et la création d'un « centre aquatique » ; les conseillers s'interrogent sur l'utilisation d'un lieu.

La discussion porte sur une piscine naturelle aux Echelles (piscine extérieure communale) ; à ce titre, est rappelé le gouffre financier des piscines classiques, contrairement aux piscines naturelles, nécessitant un investissement plus important, mais avec un budget de fonctionnement pouvant se rapprocher de l'équilibre.

Rappel du message de la CCBS transmis, à la demande de la CCBS, le 17 février dernier par voie électronique aux habitants de Colomieu : *« La Communauté de communes BUGEY SUD étudie l'opportunité et la faisabilité d'un nouveau centre aquatique, à Belley, ville-centre du territoire. En effet, malgré les bons et loyaux services rendus depuis 37 ans, la piscine de Belley ne bénéficie plus des performances, du confort, ni de l'offre d'activités et de services que nous pouvons aujourd'hui attendre d'un équipement aquatique contemporain. De plus, notre piscine se révèle aujourd'hui sous-dimensionnée pour répondre à la demande de notre territoire intercommunal, comptant désormais 50 communes et plus de 33 000 habitants (depuis le 1^{er} janvier 2017). Soucieux de votre opinion et de celles de nos administrés, et afin de mieux cerner les attentes, nous vous invitons à diffuser l'enquête anonyme ci-jointe, en vue de donner lieu à un équipement adapté au territoire et à ses habitants. »*

Adhésions

M. le Maire soumet au Conseil plusieurs demandes d'adhésion :

- Hélianthe, qui a changé de nom et de direction : ALEC 01 (Agence locale de l'énergie et du climat). Cotisation annuelle de 13 € (et possibilité pour un élu de siéger au Conseil d'administration). Le Conseil municipal approuve cette adhésion.

- CAUE de l'Ain : renouvellement de cotisation à hauteur de 13 € / an. Le Conseil municipal approuve cette adhésion. R. IMBERT informe le Conseil que le directeur du CAUE, architecte d'urbanisme, profitera d'un

rendez-vous à Nattages pour venir à Colomieu lundi 6 mars à 16h30 pour apporter ses conseils sur l'aménagement global de la place de Colomieu.

A noter que ces deux structures offrent gratuitement des conseils aux collectivités et aux particuliers.

- SEMA (Société montagnarde d'économie montagnarde de l'Ain) : cette structure accompagne des agriculteurs en zone montagnarde, qui ne concerne donc pas Colomieu. Toutefois, afin de se positionner sur un éventuel soutien, des renseignements complémentaires doivent être pris concernant leurs pratiques.

Questions diverses

- R. IMBERT informe de son entretien informel avec Régis CASTIN, maire de Saint-Germain, qui l'a interpellé pour lui faire part de l'idée de créer un chemin entre Saint-Germain et Colomieu via Châtelet, les Fauges. En effet, après les Fauges, il faut traverser plusieurs champs avant de retomber sur un chemin. L'idée doit germer.

- MF. BREUX revient sur le service « bibliothèque » proposé à Colomieu, pour lequel, afin de conserver le droit d'emprunter des livres à la Médiathèque départementale, un stage obligatoire de 5 jours devait être entrepris par l'un des élus ou membres de la commission ? MF.BREUX a démarré ce stage et explique au Conseil les critères à remplir pour parler de « bibliothèque », le service offert à Colomieu étant plutôt un dépôt de livres. Elle souhaite attirer l'attention sur l'importance de donner de la valeur à ce qui est fait à la bibliothèque, réel lieu de rencontres et d'échanges au-delà de l'emprunt de livres qui est presque secondaire.

- La parole est donnée à Marie Heuze, qui propose à la commune d'organiser un atelier d'écriture pour adultes le 26 mars prochain ; il s'agit d'un type d'événement que Marie Heuze a déjà animé ; le but est de faire marcher son imagination, aucun résultat n'est attendu. La discussion porte notamment sur le lieu, de préférence sans connotation intellectuelle. Le Conseil est d'accord pour soutenir cette initiative via la commission sociale, et met le foyer à disposition de l'atelier.

- G. CUEILLE revient sur l'idée d'événement « peintres dans les rues » ; plusieurs contacts ont déjà été pris avec des artistes locaux qui sont prêts à passer une journée dans Colomieu, en créant sous les yeux des visiteurs, et les faisant éventuellement participer. R. PILLARD insiste sur la nécessité de multiplier les arts (pas uniquement des peintres) pour ne pas limiter l'intérêt de cet événement.

L'idée d'une création collective intergénérationnelle est aussi travaillée avec Marie Heuze

G. CUEILLE demande à la commune de déléguer la maîtrise d'œuvre à une association par exemple.

Le projet reste à travailler et budgéter, et est pressenti avant l'été (juin ?)

- I. BORGEY-JACOB souhaite revenir sur l'organisation du récent carnaval, puisque la commission « social-bibliothèque » n'a pas été réunie et que les membres de cette commission n'ont pas pu échanger sur la forme à prendre du carnaval.

M. le Maire conclut en rappelant les points à aborder au prochain Conseil municipal :

- sujet urgent lié au SCOT
- compteurs Linky
- Point d'apport volontaire

Régis IMBERT clôt la séance à **23h00**.

Pour copie conforme
Le Maire,
R. IMBERT